

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 19 Juillet 2012.

L'an deux mil douze le dix neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, CHOLLAT Gérard, CHAUT-SARRAZIN Agnès, GRIVOLLA Gabriel, BARBIER Joseph, DESROCHE Henri, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge.

Excusés : M. ALBERT Claude, Mme VITETTA Christianne.

Absente : Mme BONNARGENT Anouk.

Pouvoir : Mme VITETTA Christiane à Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès.

Secrétaire de séance : M. CHARVET Bertrand

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Gérard VIUDEZ, conseiller municipal, décédé le 17 juin 2012.

Compte rendu de la séance du 7 juin 2012 : Approbation à l'unanimité

PLU : La délibération sera transmise ultérieurement.

PLU – Devis pour l'étude et la transposition de la carte des aléas.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les observations faites par Monsieur le préfet de l'Isère sur le document graphique du PLU et plus particulièrement le non report de la carte des aléas. Afin de répondre à la réglementation la commune doit obligatoirement mettre le document graphique à jour avant son approbation. Un cabinet d'étude a été consulté et le coût de la mission est de 3900 €.H.T. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de ce travail qui sera rendu pour le début du mois de septembre.

Compte rendu CCVT Les Vallons de la Tour et des différents syndicats.

CCVT :

- Mise en place de la PFAC (participation au fonctionnement de l'assainissement collectif) en lieu et place de la PRE (participation raccordement à l'égout)
- Mise en place de nouveaux moyens de paiement (règlement des factures par internet, par terminal de paiement électronique)
- Centre nautique intercommunal : vote des tarifs pour les clubs et les associations
- Mise à disposition du responsable ressources humaines auprès du Syndicat mixte Vals du Dauphiné à raison d'un tiers de son temps dans le cadre de la fusion des communautés de communes afin d'accompagner cette démarche en interne notamment sur le plan juridique et des ressources humaines.
- Approbation du plan climat énergie qui vise à l'élaboration d'un programme d'actions portant sur deux échelles d'intervention :

*Le volet territoire à l'échelle de l'espace constitué par la communauté de communes des Vallons de la Tour, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné.

*Le volet interne qui concerne le fonctionnement et les compétences de la communauté de communes des Vallons de la Tour dont le programme d'actions retient quatre thématiques : les déchets, les déplacements, les énergies et les fournitures et services.

- Organisation du concours Famille à énergie positive : démarches volontaires pour réduire sa dépense énergétique avec pour objectif une baisse de 8% de sa consommation. Le Conseil Municipal de Le Passage ne souhaite pas prendre part à ce concours pour cette année.

Syndicat Mixte d'eau et d'Assainissement de la haute Bourbre

Mise en place d'un système d'alerte. Chaque commune doit désigner trois élus joignables rapidement en cas de gros problèmes (le Maire et 2 adjoints sont désignés).

Le rapport annuel 2011 du syndicat est consultable en mairie ou sur le site du syndicat.

Point commission bâtiments :

- La société Quali Consult a été retenue pour établir le diagnostic accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour un montant de 2700 euros H.T. Ce diagnostic sera établi durant l'été et se terminera par la remise d'un rapport tout début septembre.
- Les brides des cloches à l'église ont été changées, le remplacement des vitres sinistrées sur l'abri basket et la classe maternelle est en cours, l'étendage à linge pour les locataires des appartements est posé ainsi que les portes western fermant le local poubelle devant la mairie.
- Vestiaire football : Les faïences d'un vestiaire sont complètement dégradées. L'entreprise Sicaud interviendra fin août avant la reprise des entraînements, pour un coût de 1454,47 € TTC.
- Salle des fêtes : Suite à l'enlèvement par un locataire des fils servant de support à la décoration de la salle, il y a lieu de prévoir leur remise en place.

Point commission voirie :

- Prévoir de fixer la cage de football sur le terrain d'entraînement.
- Aménagement du village. Les jardinières sont arrivées et ont été installées. Il reste à les remplir de terre. Les commissions voirie et fleurissement assureront ce travail.

Les carrés de bétons seront également coulés pour recevoir prochainement l'abri bus. Le mur côté secrétariat de mairie est en cours de réfection (crépissage).

- Travaux d'élagage pour 2012 : l'entreprise Dumont a été retenue pour exécuter ce travail à partir de la mi-septembre.
- Problème des eaux pluviales chemin de la Fauconnière. Le réseau d'eaux pluviales partant de la propriété Guillemain et traversant la propriété Budillon avant de se déverser dans la combe est complètement bouché par le calcaire. Malgré plusieurs interventions manuelles, il n'est plus possible d'assurer un écoulement normal des eaux pluviales. Le changement des tuyaux est devenu indispensable. Un devis a été établi par l'entreprise Fournier pour un montant de 8570 € H.T. Ces travaux se réaliseraient en septembre sous réserve de l'accord du propriétaire pour pénétrer dans sa propriété pour exécuter le changement des tuyaux. Avis favorable du Conseil Municipal.

N° 2012/019 – Objet : Désignation de nouveaux délégués de la commune auprès des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Monsieur le Maire indique que suite au décès de Monsieur Gérard Viudez, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués pour chaque EPCI où il représentait la commune de Le Passage.

Après délibérations, le Conseil Municipal :

* **DESIGNE** les membres suivants pour siéger dans les EPCI suivants :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre :

Titulaires : Bertrand CHARVET - Gérard CHOLLAT

Suppléants : Henri DESROCHE - Gabriel GRIVOLLA

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre :

Titulaires : Bertrand CHARVET - Henri DESROCHE

Suppléants : Christian CHANARON – Laurent MICHEL

Communauté de communes Les Vallons de la Tour :

Commission Environnement et Cadre de vie : Laurent MICHEL

* **CHARGE** Monsieur le Maire pour transmettre cette délibération à chaque Président de Syndicat.

Commission Appel d'offre.

Monsieur Christian Chanaron est désigné en qualité de suppléant pour pourvoir au remplacement de M. Gérard Viudez.

N° 2012/020 - Objet : Création d'un emploi d'agent d'entretien non titulaire à temps non complet pour la surveillance de la cantine scolaire, aide à la garderie et l'entretien d'une classe.

Monsieur le Maire rappelle les effectifs et présente la nouvelle organisation au sein du groupe scolaire pour la rentrée scolaire 2012-2013. Cette nouvelle réorganisation ne permet pas aux agents titulaires affectés au groupe scolaire d'assurer l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement des différents services et implique le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet.

Il propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet, conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, alinéa 4, pour une aide à la surveillance de la cantine scolaire, à la garderie périscolaire et

pour l'entretien d'une classe durant l'année scolaire 2012-2013, compte tenu de l'incertitude de la pérennité de l'emploi dans le temps.

La durée de travail serait de 4 heures par jours les jours scolaires, répartie de la manière suivante :

- de 11 h 30 à 13 h 30 : aide à la surveillance des enfants pendant le temps de cantine scolaire.
- de 16 h 30 à 17 h 30 : aide à la surveillance des enfants pendant le temps de garderie.
- de 17 h 30 à 18 h 30 : entretien de la classe affectée au cours préparatoire.

Des heures complémentaires pourront être effectuées sur demande de Monsieur le Maire afin de pourvoir à des besoins ponctuels dans les différents services (absence de personnel titulaire, etc ...)

Après délibérations le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un emploi d'agent technique de 2^{ème} classe, non titulaire à temps non complet pour la période du 4 septembre 2012 au 5 juillet 2013, conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3, alinéa 4, pour une durée de 4 heures par jours scolaires, pour assurer l'aide à la surveillance de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et l'entretien d'une classe.
- DIT que des heures complémentaires pourront être effectuées sur demande de Monsieur le Maire.
- DIT que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 – indice majoré 308– Echelle 3 – Echelon 1.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont prévus au budget.

Location de la salle des fêtes.

Suite à divers incidents survenus lors de la location de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose que le règlement soit revu ainsi que les différents tarifs de location. Des propositions seront faites lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Implantation d'un troisième Village de Marques en région Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la fédération des groupements commerciaux du Nord-Isère relatif à un projet de mandat de la commune à la fédération en vue de contester devant le conseil d'état la décision de la commission nationale d'aménagement commercial du 30 mai 2012 autorisant le projet de création d'un centre de marques.

Après discussion le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Questions diverses :

Cifodel : Cet organisme spécialisé dans la formation des élus rencontre des difficultés financières et souhaiterait que les collectivités adhérentes apportent une contribution complémentaire en 2012. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, la commune ayant déjà versée sa cotisation annuelle.

Inauguration : Préparation du déroulement de cette cérémonie qui aura lieu le 15 septembre.

Prochaines réunions : Conseil Municipal le jeudi 6 septembre à 20 heures précédée de la commission Urbanisme à 19 heures.